

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N°006

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 31	Nombre de Membres Votants : 32	Date de la Convocation : 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, Mme BARDOU

EXCUSE : Mme CLERGUE donne pouvoir à Mme ORTA conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. CROUZET, M. BELONDRADÉ, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme REGNIER, Mme BARTHE.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le Chef du Service de Gestion Comptable de Carcassonne demande à la Commune de délibérer sur l'allocation en non-valeur de titres de recettes des exercices 2020 à 2022 qui ne pourront pas être recouvrés. Une première liste, n° 7883920131, comporte 50 titres pour un total de 9.248,36 € et une seconde liste, n° 7753090031, comporte 1 titre pour un total de 116,48 €.

Il expose qu'il n'a pu recouvrer les titres en raison des motifs suivants : combinaison infructueuse d'actes, changement d'adresse et passage en commission de surendettement avec décision d'effacement de la dette.

Un tableau détaille en annexe l'historique des admissions en non-valeur sur les six dernières années par type de motif et par année d'émission des titres.

Les crédits nécessaires sont inscrits sur les lignes budgétaires 65-6541-281 « Créances admises en non-valeur » et 65-6542-281 « Créances éteintes » du budget de l'exercice en cours pour le Budget annexe de la Cuisine Centrale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre l'ensemble de ces titres en non-valeur, pour un montant global de 9.364,84 € en ce qui concerne le Budget annexe de la Cuisine Centrale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260924-33964A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Christophe BARTHÈS

